

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **One Coat Bond**

Date de révision: 05.05.2015 Date d'impression: 20.11.2015 Page 1 de 6

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

One Coat Bond

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

## Utilisation de la substance/du mélange

à usage dentaire exclusivement

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Coltène/Whaledent AG Rue: Feldwiesenstrasse 20 Lieu: CH-9450 Altstätten Téléphone: +41 (71) 75 75 300 Téléfax: +41 (71) 75 75 301 e-mail: info.ch@coltene.com Internet: www.coltene.com Service responsable: Regulatory Affairs msds@coltene.com

## **SECTION 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Indications de danger: Xi - Irritant

Phrases R:

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

# Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Mention d'avertissement: Attention Pictogrammes: GHS07





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **One Coat Bond**

Date de révision: 05.05.2015 Date d'impression: 20.11.2015 Page 2 de 6

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

## Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

# Conseils supplémentaires

Les dispositifs médicaux, tels que définis dans la directive 93/42/EEC et qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, sont généralement exemptés des dispositions de la réglementation (CE) 1272/2008, s'ils sont dans leur état fini et destinés à l'utilisateur final.

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

## Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
Nº Index	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	
Nº REACH		
212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	35 - < 40 %
868-77-9	Xi - Irritant R36/38-43	
607-124-00-X	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H319 H315 H317	
217-388-4	GDMA	20 - < 25 %
1830-78-0	Xi - Irritant R36/37/38	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335	
276-957-5	Urethane dimethacrylate	15 - < 20 %
72869-86-4	R52-53	
	Aquatic Chronic 3; H412	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

## **SECTION 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

## Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

## Après ingestion

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **One Coat Bond**

Date de révision: 05.05.2015 Date d'impression: 20.11.2015 Page 3 de 6

#### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1. Moyens d'extinction

## Moyen d'extinction approprié

Eau. Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO2). Sable.

#### Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Bien nettoyer les surfaces contaminées.

# **SECTION 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Réservé aux utilisateurs professionnels. Conserver hors de la portée des enfants.

Observer le mode d'emploi.

#### Information supplémentaire

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Substance(s) photosensible(s).

Température de stockage conseillée : 4 - 23 °C

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## Protection des yeux/du visage

Lunettes à monture.

## Protection des mains

Gants à usage unique.

## Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

# **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Gel Couleur: incolore



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## **One Coat Bond**

Date de révision: 05.05.2015 Date d'impression: 20.11.2015 Page 4 de 6

Testé selon la méthode

#### Modification d'état

Densité (à 23 °C):

Hydrosolubilité:

(à 23 °C)

insoluble

## Solubilité dans d'autres solvants

Ethanol. (partiellement soluble)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

## 10.4. Conditions à éviter

Lumière.

Radiations UV/rayonnement solaire.

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	par voie orale	DL50	5050 mg/kg	Rat	
1830-78-0	GDMA				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	OECD 423
72869-86-4	Urethane dimethacrylate				
	par voie orale	DL50	>2000 mg/kg	Rat	OECD 401

## Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

## Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate de 2-hydroxyéthyle)

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

## 12.1. Toxicité



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### One Coat Bond

Date de révision: 05.05.2015 Date d'impression: 20.11.2015

Page 5 de 6

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	227 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
1830-78-0	GDMA					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	43.2 mg/l	96 h	Poecilia reticulata (Guppy)	
72869-86-4	Urethane dimethacrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	10.1 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	OECD 203

## 12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation	•		
72869-86-4	Urethane dimethacrylate			
	OECD 301 F	22%	28	
	Le produit n'est pas facilement biodégradable.		•	

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

## Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,47
72869-86-4	Urethane dimethacrylate	3.39

# Information supplémentaire

Selon les critères CE de classification et d'étiquetage "nuisible pour l'environnement" (93/21/CEE), la substance/le produit n'est pas à étiqueter comme dangereux pour l'environnement.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## Élimination

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u> ---

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: ---

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: ---

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: ---

# Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **One Coat Bond**

Date de révision: 05.05.2015 Date d'impression: 20.11.2015 Page 6 de 6

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales
Information supplémentaire

-----

## **SECTION 16: Autres informations**

## Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
52	Nocif pour les organismes aquatiques.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Provoque une imitation cutanee.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

F-FR

Numéro de révision: 2